



Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

[Loi 910.03 du 7 septembre 2010 sur l'agriculture vaudoise \(LVLagr\)](#)

[Règlement 910.11.1 du 15 décembre 2010 sur la promotion de l'économie agricole \(RPEAgr\)](#)

[Loi 610.15 du 22 février 2005 sur les subventions \(LSubv\)](#)

LE PORTEUR DE PROJET (rubrique à compléter une seule fois si plusieurs projets sont déposés)

Raison sociale		
Identité du requérant		
Nature juridique		
Activité		
Adresse		
NPA et localité		
IBAN		
Personne responsable du dossier		
Nom, prénom et fonction		
Tél, mobile		
E-mail		
Documents à annexer (case de validation à cocher)	OUI = ✓	
Statuts	Art. 5a RPEAgr	
Inscription au registre du commerce	Art. 5a RPEAgr	
Dernier rapport de révision des comptes	Art. 5a RPEAgr	

LE PROJET

Nom du projet		
Description du projet		
Documents à annexer (case de validation à cocher)	OUI = ✓	
Exposer votre vision, votre ambition, ainsi que les aspects de durabilité (3 piliers de l'agriculture durable: économique, sociétal et environnemental).		
Indiquer les objectifs qualitatifs et quantitatifs visés par le projet	Art. 5b RPEAgr	
Indiquer les autre(s) indicateur(s) clé(s) à atteindre		
Document(s) attestant des spécificités et de la qualité des produits ou des prestations proposées	Art. 5h RPEAgr	
Eléments démontrant qu'une part significative des produits ou des prestations provient du canton ou que le soutien favorise les intérêts de l'économie agricole vaudoise	Art. 5i RPEAgr	

LES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Coût estimatif du projet CHF TTC

Montant de l'aide demandée CHF TTC

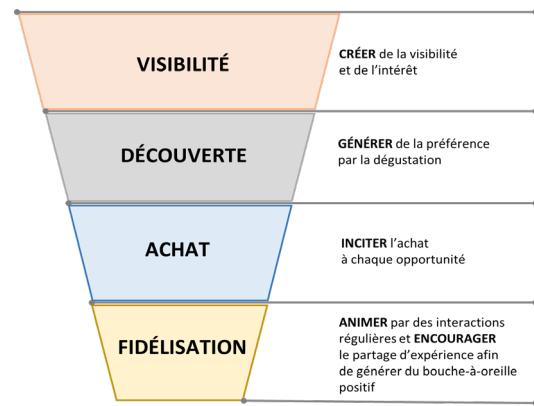
Documents à annexer (case de validation à cocher)

Coût total estimatif du projet et financement des actions prévues CHF TTC	Art. 5d RPEAgr	OUI = ✓
Liste des subventions sollicitées ou obtenues auprès d'autres organismes pour le même projet	Art. 5c RPEAgr	
Exposé succinct démontrant que le requérant répond aux conditions légales et réglementaires d'octroi de l'aide financière, notamment selon les principes d'opportunité, de subsidiarité et de développement durable	Art. 5 et 6 LSubv Art. 5e RPEAgr	
Désignation du bénéficiaire direct de l'aide, le cas échéant des bénéficiaires indirects	Art. 5f RPEAgr	
Descriptif des prestations propres non facturées qui pourraient être prises en compte dans les frais reconnus	Art. 5g RPEAgr	

LES ACTIONS DE PROMOTION OBJECTIFS / EVALUATION

TUNNEL DE CAPTATION DES VENTES

Représentation visuelle du processus de vente qui transforme un prospect en client



Documents à annexer (case de validation à cocher)

Document utile à la préparation de vos actions / fichier Excel ci-dessous (feuille 1)	Titre III Ch II LVLAgr	OUI = ✓
Action(s) de promotion de l'image (notoriété) de l'agriculture vaudoise / fichier Excel ci-dessous (feuille 2)	Titre III Ch III LVLAgr	
Action(s) de promotion des produits agricoles vaudois / fichier Excel ci-dessous (feuille 3)	Titre III Ch III LVLAgr	
fichier Excel : tunnel de captation, promotion image, promotion produits.xlsx		

La Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) se réserve le droit de demander tout élément complémentaire afin de compléter le dossier.

Commentaires

Lieu, date

Signature de la personne responsable du dossier